

Bureau du 1 avril 2008

Décision n° B-2008-6134

commune (s) : Corbas

objet : **Autorisation, donnée à la SCI Activités de courrier de proximité, de déposer une demande de permis de construire portant sur le bien communautaire situé 4, rue du Mont Blanc**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Unité patrimoine

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 18 mars 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine est propriétaire, par acte en date du 26 juin 1976, d'un tènement de 10 000 mètres carrés situé 4, rue du Mont Blanc à Corbas et cadastré sous le numéro 65 de la section AS.

La Communauté urbaine est en cours de cession, à la SCI Activités de courrier de proximité, d'une partie du tènement communautaire situé 4, rue du Mont Blanc (soit 7 869 mètres carrés).

Il est proposé que la Communauté urbaine, en tant que propriétaire, autorise la SCI Activités de courrier de proximité ou toute société se substituant, à déposer une demande de permis de construire portant sur la partie du tènement communautaire faisant actuellement l'objet de la transaction de cession ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

Autorise la SCI Activités de courrier de proximité ou toute société se substituant à déposer une demande de permis de construire portant sur le tènement communautaire situé 4, rue du Mont Blanc à Corbas.

Cette autorisation ne vaut pas autorisation de commencer les travaux avant l'obtention des permis nécessaires et ne préjuge en rien de la cession à intervenir.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,